COMMUNE
DE
SULLENS

MUNICIPALITE
Rue du Château 2
1036 Sullens

Directives de subventions « Mobilité »

Liste 1 – CFF		
Objet	Montant TTC	Conditions
Abonnement CFF « Jeunes » 15-19 ans	CHF 300.00	Être domicilié dans la commune. Par année scolaire sur l'abonnement.

Liste 2 – Vélos (valable pour les achats dès le 1er juillet 2022)		
Objet	Montant TTC	Conditions (aussi pour kit et batterie)
Vélo mécanique ou électrique : • Route • Gravel • Cargo • VTT (MTB)	10 % du prix d'achat payé, max. CHF 300.00	- Être domicilié dans la commune. - Un par personne physique. - Vélo neuf ou occasion. - Facture au nom du propriétaire. - Achat effectué auprès d'un commerce spécialisé suisse (magasin). - Jouets exclus. - Délai d'attente pour seconde demande : 3 ans. *Le vélo à assistance électrique doit obligatoirement être* : • *dispensé d'un permis de circulation et d'une homologation ;* • *doté d'une assistance au pédalage de 25 km/h maximum ;* - Engagement de ne pas revendre le vélo moins d'un an après son achat.
Objet	Montant TTC	Conditions additionnelles « Kit »
Kit électrification vélo	10 % du prix d'achat payé, CHF 200.00	- Kit neuf. - Kit non cumulable avec l'aide d'achat d'un vélo mécanique. - Engagement de ne pas revendre le vélo avec le kit moins d'un an après son achat.
Objet	Montant TTC	Conditions additionnelles « Batterie »
Batterie pour vélo électrique	10 % du prix d'achat payé, max. CHF 50.00	- Batterie neuve. - Batterie non cumulable avec l'aide d'achat d'un vélo électrique.

L'offre est valable dans la limite du budget de subvention de la Commune (plafond annuel alloué).

Tél. 021 731 33 34 Fax 021 731 39 08
greffe@sullens.ch www.sullens.ch CCP : 10-6162-2